



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p> <p><b>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE</b> <b>LE 22 JUIN 2020</b></p>
--	--

Service : SCM

**ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de fonction et de signature  
M. Michel MOULIN, Adjoint au Maire

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.18,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant fixation du nombre des Adjointes et élection des Adjointes,  
**CONSIDERANT** qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions aux adjoints,  
**CONSIDERANT** qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il convient de compléter cette délégation de fonction par une délégation de signature,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1** : Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté n°1053 du 25 mai 2020.

**ARTICLE 2** : M. Michel MOULIN, Adjoint, est chargé de la Citoyenneté, des relations avec les associations et des anciens combattants.

**ARTICLE 3** : En sa qualité d'Adjoint chargé de la Citoyenneté, des relations avec les associations et des anciens combattants M. Michel MOULIN, reçoit délégation de signature pour les pièces et documents, relevant de son secteur qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services de la Mairie et notamment :

- correspondances nécessaires à la mise en oeuvre de la politique municipale, pour le secteur relevant de sa délégation ;

- contrats et conventions dont la négociation et la signature sont autorisées par délibération du Conseil Municipal, décision ou arrêté municipal relevant de sa délégation ;
- arrêtés et décisions relevant de sa délégation,
- actes d'engagement de dépenses payables sur facture, dans la limite des crédits ouverts au budget et affectés spécifiquement aux services relevant de sa délégation ;
- actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale dans le domaine de sa délégation ;
- actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Maire ou délibérations du Conseil Municipal, dans le domaine de sa délégation.

**ARTICLE 4** : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

22 JUILLET 2020



Robert MENARD





<b>Notifié le</b> <b>Notification reçue le</b> <b>Publié le</b> <b>Certifié exécutoire, le Maire</b>	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture  <b>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE</b>  <b>LE 22 JUIN 2020</b>
---	---

Service : *SCM*

**ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de fonction et de signature  
Mme Bénédicte FIRMIN, Adjointe au Maire

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.18,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant fixation du nombre des Adjointes et élection des Adjointes,  
**CONSIDERANT** qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions aux adjoints,  
**CONSIDERANT** qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il convient de compléter cette délégation de fonction par une délégation de signature,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1** : Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté n°1054 du 25 mai 2020.

**ARTICLE 2** : Mme Bénédicte FIRMIN, Adjointe, est chargée de la Santé, de l'écologie, du handicap et de la solidarité.

**ARTICLE 3** : En sa qualité d'Adjointe chargée de la Santé, de l'écologie, du handicap et de la solidarité. Mme Bénédicte FIRMIN, reçoit délégation de signature pour les pièces et documents, relevant de son secteur qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services de la Mairie et notamment :

- correspondances nécessaires à la mise en oeuvre de la politique municipale, pour le secteur relevant de sa délégation ;

- contrats et conventions dont la négociation et la signature sont autorisées par délibération du Conseil Municipal, décision ou arrêté municipal relevant de sa délégation ;
- arrêtés et décisions relevant de sa délégation,
- actes d'engagement de dépenses payables sur facture, dans la limite des crédits ouverts au budget et affectés spécifiquement aux services relevant de sa délégation ;
- actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale dans le domaine de sa délégation ;
- actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Maire ou délibérations du Conseil Municipal, dans le domaine de sa délégation.

**ARTICLE 4** : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs..

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 22 JUILLET 2020



*Robert Menard*

Robert MENARD



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p> <p><b>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE</b> <b>LE 22 JUIN 2020</b></p>
--	--

*Service : Secrétariat Conseil Municipal*

**ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de fonction et de signature

Mme Georgia DE SAINT PIERRE

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.18,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 portant fixation du nombre des Adjointes et élection des Adjointes,

**CONSIDERANT** qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions aux adjoints,

**CONSIDERANT** qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il convient de compléter cette délégation de fonction par une délégation de signature,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Cet arrêté abroge et remplace les arrêtés n°1078 et 1083 du 28 mai 2020.

**ARTICLE 2** : Mme Georgia DE SAINT PIERRE, Adjointe est chargée des aînés et des Comités de Quartier.

**ARTICLE 3** : En sa qualité d'Adjointe chargée des aînés et des Comités de Quartier., Mme Georgia DE SAINT PIERRE reçoit délégation de signature pour les pièces et documents, relevant de son secteur qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services de la Mairie et notamment :

- correspondances nécessaires à la mise en oeuvre de la politique municipale, pour le secteur relevant de sa délégation ;
- contrats et conventions dont la négociation et la signature sont autorisées par délibération du Conseil Municipal, décision ou arrêté municipal relevant de sa délégation ;
- arrêtés et décisions relevant de sa délégation,

- actes d'engagement de dépenses payables sur facture, dans la limite des crédits ouverts au budget et affectés spécifiquement aux services relevant de sa délégation ;
- actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale dans le domaine de sa délégation ;
- actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Maire ou délibérations du Conseil Municipal, dans le domaine de sa délégation.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

22 JUIN 2020



*Robert Menard*

Robert MENARD



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p> <p><b>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE</b> <b>LE 22 JUIN 2020</b></p>
--	--

*Service : Secrétariat Conseil Municipal*

**ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de signature

à **Monsieur Alexis PESCHER**

**Directeur du Département des Affaires Juridiques**

**Responsable du Service Juridique**

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-19, qui prévoit expressément la possibilité, pour le maire, de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au directeur général des services et aux responsables de services administratifs,

**CONSIDERANT** qu' il est nécessaire de mettre à jour les délégations de signature.

**CONSIDERANT** que le volume des courriers, pièces, actes et dossiers traités au sein de la commune de Béziers nécessite d'accorder une délégation de signature aux responsables de services administratifs, afin de permettre aux élus de se consacrer pleinement à leurs fonctions et de répondre au mieux aux sollicitations des administrés,

**CONSIDERANT** que l'objectif de cet arrêté de délégation de signature est de renforcer au quotidien la réactivité et l'efficacité de l'action administrative dans l'exécution des décisions du maire et de la municipalité

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est limitativement donnée à Monsieur Alexis PESCHER, Directeur du Département des Affaires Juridiques, Responsable du Service Juridique, aux fins de signer dans son domaine de compétences :

- tous documents à caractère informatif liés à l'activité du Département des Affaires Juridiques et n'engageant pas la collectivité à l'égard des tiers,
- les courriers d'information non décisionnels de gestion courante à caractère technique,
- les bordereaux de transmission,
- les demandes de congés des agents placés sous son autorité,
- les bordereaux récapitulatifs des états d'heures supplémentaires.
- les bons de commande en fonctionnement et en investissement avec un montant inférieur à 10 000 €,
- les certificats d'affichage,
- les extraits de registre des délibérations municipales,
- la saisine de l'administration des services fiscaux,
- les documents modificatifs du parcellaire cadastral,
- les ordres de recouvrement dans le domaine de la gestion locative.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexis PESCHER, en tant que Directeur du Département des Affaires Juridiques et Responsable du Service Juridique, délégation de signature est donnée à Monsieur Franck STEICHEN, Directeur délégué Légalité et Citoyenneté.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

22 JUIN 2020



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. Menard', written over a horizontal line.

Robert MENARD





<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p> <p><b>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE</b> <b>LE 22 JUIN 2020</b></p>
--	--

**ADMINISTRATION GENERALE**

Service : *Secrétariat Conseil Municipal*

Délégation de signature à Madame Aurélia JASSE  
Chef de service du Secrétariat du Conseil Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2122-8 relatif aux délégations de signature à des agents communaux,

**CONSIDERANT** que Madame Chantal MOSCATO n'occupe plus les fonctions de Chef de service du service Secrétariat du Conseil Municipal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et qu'il convient de pourvoir à son remplacement, Madame Aurélia JASSE occupe les fonctions de Chef de service du Secrétariat du Conseil Municipal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**CONSIDERANT** que l'objectif de cet arrêté de délégation de signature est de renforcer au quotidien la réactivité et l'efficacité de l'action administrative dans l'exécution des décisions du maire et de la municipalité,

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1** : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Aurélia JASSE, Rédacteur, au Secrétariat du Conseil Municipal, pour les documents et pièces ci-après indiqués :

- délivrance des expéditions du registre des délibérations, des décisions et des arrêtés,
- certification du caractère exécutoire des actes administratifs soumis au contrôle de légalité,
- Tout document à caractère informatif lié à l'activité du Service Secrétariat du Conseil Municipal, et n'engageant pas la collectivité à l'égard des tiers,
- les courriers d'information non décisionnels de gestion courante à caractère technique,
- les bordereaux de transmission,
- les demandes de congés des agents placés sous son autorité,

- les bordereaux récapitulatifs des états d'heures supplémentaires,
- les ordres de mission des agents placés sous son autorité.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aurélia JASSE délégation de signature est donnée à Madame Béatrice DELMAS, Adjointe au chef de service.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

22 JUIN 2020



*R. Menard*

Robert MENARD